

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 0387366098-14h à 16h sauf mercredi

SOFICO FRANCE
24 rue Raymond Mondon
57120 Rombas

V/REF :

N/REF : 64 B 10 / 2011-A-1793

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 25/11/2009,

P.V. d'assemblée du 30/09/2009

- Modification du directoire - conseil de surveillance

P.V. du conseil de surveillance du 30/09/2009

- Modification du directoire - conseil de surveillance

Concernant la société

SOFICO FRANCE

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

24 rue Raymond Mondon

57120 Rombas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1793 le 25/11/2009

R.C.S. METZ TI 786 080 176 (64 B 10)

Fait à METZ le 25/11/2009,

Le Greffier



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de Commerce
au capital de 1 050 000 €
Siège Social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS
RCS METZ B 786 080 176

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2009

PROCES VERBAL

EXTRAIT

I

L'an deux mille neuf, le trente Septembre à dix huit heures, les Actionnaires de la Société SOFICO FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul KONCINA, Président du Conseil de Surveillance.

Acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Olivier CRETIN,
- Monsieur Philippe LIBAUD,

Est désigné comme secrétaire

- Pierre DIETERLING,

Le Commissaire aux Comptes Alain CHEVAL est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions composant le capital social soit 3 000 actions sur un total de 3 000.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

II

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et Annexe) arrêtés au 31 Mars 2009 ;
- Le rapport de gestion du Directoire et les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et les conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce ;
- Le rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Puis le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'Annexe, et généralement tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Nomination d'un membre au Conseil de Surveillance,
 - Pouvoirs en vue des formalités,
-

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission avec effet de ce jour de Monsieur Jean-Paul KONCINA de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Elle décide de nommer avec effet du même jour Monsieur Michel COLLEONY au Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et notamment de dépôt au Greffe au Tribunal.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président :

Jean-Paul KONCINA

Les Scrutateurs :

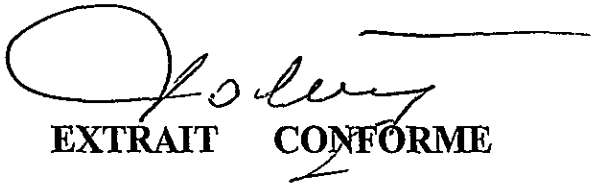
Olivier CRETIN

Philippe LIBAUD

Le Secrétaire :
Pierre DIETERLING

Bon pour acceptation du mandat de Membre du Conseil de Surveillance.

Michel COLLEONY


POUR EXTRAIT CONFORME

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 2008A1393
Le 25 NOV. 2009

Le Greffier



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de Commerce
Au capital de 1 050 000 €
Siège Social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS
RCS METZ B 786 080 176

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf,
Le trente septembre à 19 heures,
Au siège social 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis sur Convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Paul KONCINA, Président,
- Monsieur Olivier CRETIN, Vice-président,
- Monsieur Philippe LIBAUD, Membre,
- Monsieur Michel COLLEONY, Président du Directoire,
- Monsieur Pierre DIETERLING, Directeur Général,
- Monsieur Christian DIDIER, Membre du Comité d'Entreprise.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul KONCINA. Le Président constate que le quorum est atteint et qu'ainsi le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Modifications dans la composition des organes de Direction et de Surveillance de la Société.**

Au préalable le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul KONCINA de son mandat de Président, et de membre du Conseil de Surveillance à effet de ce jour.

Il expose au Conseil qu'il postule au mandat de membre du Directoire en remplacement de Monsieur Michel COLLEONY, nommé ce jour au Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale qui précédait la présente réunion.

Le Conseil prend acte de la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel COLLEONY à compter de ce jour, et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean-Paul KONCINA, soit jusque l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2011.

Il appartient alors au Conseil de désigner un nouveau Président, et de désigner un membre au Directoire, ainsi que son Président.

Après discussion et échanges, les résolutions suivantes sont arrêtées :

Première Résolution :

Le Conseil nomme Monsieur Michel COLLEONY, domicilié 2, rue Paul Déroulède 57140 WOIPPY, Président du Conseil de Surveillance à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre dudit Conseil.

Après une interruption de séance, la réunion se poursuit sous la présidence de Monsieur Michel COLLEONY.

Deuxième Résolution :

Le Conseil prend acte de la démission d'office de Monsieur Michel COLLEONY du Directoire du fait de sa nomination au Conseil de Surveillance.

Il nomme avec effet de ce jour Monsieur Jean-Paul KONCINA domicilié 7, rue Saint Vincent 57050 PLAPPEVILLE, comme membre du Directoire et lui confère la fonction de Président pour la durée restant à courir du Directoire, soit jusqu'au 30 Septembre 2012.

Troisième Résolution :

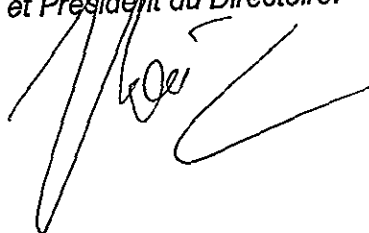
Le Conseil donne pouvoir à tout porteur des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité, de modification au RCS, et auprès des instances professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal

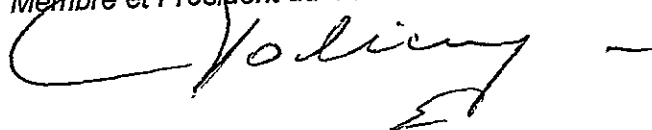
- **Jean-Paul KONCINA**
Ancien Président

*Bon pour acceptation du mandat de
Membre et Président du Directoire.*



- **Michel COLLEONY**
Président

*Bon pour acceptation du mandat de
Membre et Président du Conseil de Surveillance*



- **Olivier CRETIN**
Vice-président du Conseil de Surveillance



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

DÉPOSÉ AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 2011 A 1793
Le 25 NOV. 2009

